PRÉFET
DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Gers
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026
DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS

La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur se réunit, au cours du dernier trimestre de chaque année, pour établir une nouvelle liste après examen des dossiers de candidature.

La réglementation en vigueur prévoit que les demandes doivent parvenir à la préfecture du département dans lequel le postulant a sa résidence principale, ou sa résidence administrative s'il s'agit d'un fonctionnaire ou d'un agent public en activité, **avant le 1er septembre** de chaque année, par **lettre recommandée avec avis de réception postal**.

Aussi, si vous souhaitez votre inscription sur la liste de l'année 2026, il vous appartient de transmettre votre demande à la préfecture du Gers, avant cette date. Celle-ci devra comporter toutes précisions utiles et notamment les renseignements suivants :

- adresse : le candidat doit avoir sa résidence principale dans le Gers (ou sa résidence administrative s'il s'agit d'un fonctionnaire ou d'un agent public en activité),
- date et lieu de naissance (joindre une photocopie de votre carte d'identité),
- titres ou diplômes en votre possession,
- travaux scientifiques, techniques et professionnels réalisés,
- activités exercées ou fonctions occupées dans un cadre professionnel ou associatif,
- précisions concernant votre disponibilité et éventuellement les moyens matériels de travail dont vous disposez (notamment le véhicule, et les moyens bureautiques et informatiques),
- numéro de téléphone fixe ou mobile,
- motivations.

Nul ne peut être inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur si des condamnations ou décisions sont mentionnées au bulletin n°2 de son casier judiciaire.

Les commissaires enquêteurs sont inscrits sur la liste de leur département de résidence.

Affaire suivie par :
Mél : pref-environnement@gers.gouv.fr
Tél. 05 62 61 44 62
3, Place du Préfet Claude Érignac - 32000 AUCH CEDEX
www.gers.gouv.fr